



L'échange des CESU Domiserve, Chèque Emploi Service Universel

Vous êtes bénéficiaire de CESU Domiserve...

Nous vous rappelons que vos CESU 2019 (Titres et Compte) **arrivent à expiration le 31 janvier 2020.**

Si vous possédez des CESU 2019 non utilisés, il est possible de les échanger contre des CESU 2020, moyennant participation, via notre service en ligne Domi-échange.

**La session sera ouverte du
1er au 29 février 2020**

En quelques étapes, la demande est validée et donne lieu soit à l'envoi des titres CESU par courrier, soit à la prolongation du Compte CESU.

C'est simple, rapide et en 5 étapes

- 1/** Connectez-vous à l'adresse <https://www.domiserve.com/echange>
- 2/** Indiquez que vous bénéficiez de titres CESU (titre ou compte)
Si vous bénéficiez d'un Compte CESU, vous serez redirigé vers votre Espace Bénéficiaire pour authentification.
- 3/** Déclarez vos numéros de chèques ou sélectionnez le numéro du compte concerné
- 4/** Choisissez le type de CESU que vous souhaitez recevoir : Titre ou Compte
- 5/** Réglez vos frais d'échange par Carte Bancaire
15 € pour alimenter un Compte CESU
18 € pour recevoir des titres CESU - Tarif mis en vigueur au 01.01.2020

